



## Questions aux candidats aux élections municipales

Des 15 et 22 mars 2026

*Par souci de neutralité, l'ordre des réponses au questionnaire respecte l'ordre des panneaux électoraux.*

### Social - Qualité de vie

• Quels sont vos projets concernant la famille ?

**Sylvain THIALON** : Nous n'avons aucun projet concernant « la » famille, mais des propositions pour LES familles dans leur diversité. Elles sont listées page 7 de notre programme :

- **Application du quotient familial à l'ensemble de la tarification municipale** (cantines scolaires, activités périscolaires, adhésions culturelles et sportives, services aux personnes âgées, etc) ;
- **Respect de la laïcité**, avec la mise en oeuvre d'une charte municipale et la formation des agents municipaux ;
- Faire de Montesson une « **ville amie des aînés** » en **3 ans**, en s'appuyant sur les travaux du Conseil des Sages ;
- **Renforcement du rôle et des actions de l'épicerie sociale** et rétablissement de la livraison quotidienne des repas aux personnes âgées à domicile ;
- Intégration, au sein de la Maison des familles, d'une **cellule de prévention des violences faites aux femmes et aux enfants**

D'autres propositions, déclinées page 5 du programme, concernent les enfants (hausse de la 5 % de la capacité d'accueil périscolaire, rénovation énergétique des écoles et végétalisation de leurs cours, augmentation progressive à 50 % de la part de produits d'origine bio dans les cantines) ainsi que les adolescents et jeunes adultes (ouverture d'un bureau d'information jeunesse, extension des heures d'ouverture de la bibliothèque, cérémonie annuelle de reconnaissance aux bacheliers, etc)

**Antoine LEMAIRE** : **La famille est une priorité. Il en va de l'attractivité et de l'équilibre de notre commune.** Nous nous inquiétons du grand décalage entre la densification immobilière, notamment à La Borde, et l'état des équipements publics. Il est inconcevable d'accueillir de nouveaux logements sans prévoir, en parallèle, des écoles adaptées, des services périscolaires

### Qualité de vie de la Borde

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009  
Membre actif de l'association CADEB agréée protection de l'environnement – arrêté n°78-2023-01-04-00003

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : [qvlb@qvlb-montesson.fr](mailto:qvlb@qvlb-montesson.fr) - Site internet : [www.qvlb-montesson.fr](http://www.qvlb-montesson.fr)
- Tél : 01 39 13 07 11
- Page : 1/27 – ma 260219



renforcés, des solutions de garde suffisantes, des transports efficaces et des espaces publics de qualité.

Notre méthode reposera sur une règle claire : aucun projet urbain ne devra se faire sans cohérence avec les capacités d'accueil scolaire et périscolaire. Anticiper, programmer et dialoguer seront les trois piliers de notre action.

**Nous engagerons un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour les écoles.** Une priorité absolue sera donnée à l'école Ferdinand Buisson, dont l'état nécessite une intervention sérieuse. Nous lancerons un programme complet de rénovation : isolation, végétalisation des cours, sécurisation des abords, amélioration du confort d'été. Face aux épisodes de chaleur, nous prévoyons une salle climatisée dans chaque école pour les plus fragiles et déploierons des dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air et de confort thermique (ventilateur de plafond) dans les classes.

Concernant la petite enfance, **nous ouvrirons une crèche de 30 berceaux à La Borde.** Nous garantirons une réponse aux familles sur l'attribution des places avant la fin du congé maternité et repenserons la halte-garderie pour proposer des solutions ponctuelles adaptées. Nous créerons également une aire de jeux dédiée aux tout-petits, conçue en lien avec les professionnels de la petite enfance.

**En matière de périscolaire et de loisirs,** nous augmenterons les capacités d'accueil et créerons un centre de loisirs dédié à l'école Louis Pergaud dans le Centre. La mise en place d'une offre de qualité sur ce temps essentiel pour le développement de nos enfants est au coeur de notre programme.

**Nicole BRISTOL :** Nous prévoyons, dans votre quartier, l'ouverture d'une crèche de 30 berceaux que nous avons négociée dans le programme immobilier prévu sur le terrain de Décathlon.

Nous allons développer les services de la « Maison de la Famille » qui héberge déjà la PMI (Protection Maternelle et Infantile), le relais petite enfance et un lieu d'accueil enfant/parent où se déroule régulièrement des ateliers enfants/parents. La « Maison de la Famille » va renforcer ses actions de soutien aux parents en programmant de nombreux ateliers sur le « Bien manger », le « Bien dormir », le « Bien bouger », la santé mentale, la gestion des émotions et du stress, le harcèlement scolaire.

Nous allons continuer l'accompagnement des familles monoparentales et des familles en réinsertion en accueillant leurs enfants en priorité à la crèche.

Nous voulons poursuivre le dispositif de transition vers l'école et les mini-concerts dans les crèches.

Enfin nous mènerons les adaptations nécessaires pour obtenir l'écolabellisation de toutes nos crèches et le label « Ville amie des enfants ».

• La mise en place d'une cuisine centrale pour les écoles permettrait de fournir des repas de meilleure qualité (moins de conservateurs, de sucres...) de privilégier les circuits courts et les producteurs locaux et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Quel est votre avis sur ce sujet ?

**Sylvain THIALON :** La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des priorités inscrites dans notre programme. A l'école, cela passe par un **diagnostic préalable** précis de la situation dans les cantines : c'est à l'issue de ce diagnostic que nous pourrions déterminer si une cuisine centrale est une solution adaptée, ou non. Pour améliorer la qualité des repas, nous proposons de passer progressivement à 50 % (d'ici 2032) de produits d'origine bio dans les menus (aujourd'hui, elle est d'à peine 20 %, soit le minimum prévu par la loi).

**Antoine LEMAIRE :** Nous sommes entièrement favorables à cette démarche, qui rejoint nos ambitions pour la santé de nos enfants et la transition écologique et figure dans notre programme. Nous prévoyons des actions concrètes pour y répondre :

- **Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) :** Nous mettrons en oeuvre ce plan afin de structurer une offre locale et de sécuriser nos agriculteurs en leur offrant un débouché commercial garanti. Il permettra également de réduire l'empreinte carbone liée aux transports et aux pratiques agricoles, et de renforcer la résilience de notre territoire face aux crises.
- **Une cantine centrale intercommunale :** Plutôt que de rester isolés, nous évaluerons avec les communes voisines la faisabilité d'une cuisine centrale mutualisée. Celle-ci aura vocation à alimenter nos écoles, mais aussi nos crèches, l'EHPAD et les petites entreprises du territoire.
- **Une ferme pédagogique :** Pour approvisionner ces repas et privilégier véritablement les circuits courts, en premier lieu notre plaine agricole.

Notre objectif pour avancer est de travailler en bonne intelligence avec les maires des communes voisines afin de définir un protocole commun permettant de faire émerger le projet et de donner des perspectives au plus tard à mi-mandat.

**Nicole BRISTOL :** Nous soutiendrons le projet de cuisine centrale intercommunale destiné à desservir prioritairement les établissements scolaires de l'Agglomération. Dans ce projet, la cuisine centrale pourrait également être associée à une légumerie, permettant d'ouvrir des débouchés supplémentaires à nos maraîchers.

• Le déplacement du conservatoire de musique fait-il partie de vos projets proches ? Quelle serait son lieu d'implantation ? Que deviendrait l'espace libéré ?

**Sylvain THIALON :** La rénovation du conservatoire est nécessaire et doit faire partie ENFIN des investissements à réaliser durant les 6 ans à venir. Cette opération fera partie de la programmation pluriannuelle d'investissements que nous présenterons au vote du conseil municipal. Le choix du lieu d'implantation reste à définir. Le sujet du devenir de l'espace libéré aussi. Dans tous les cas, les choix devront être concertés avec les habitants et associations.

**Antoine LEMAIRE :** La création d'un conservatoire à La Borde fait partie de nos deux projets majeurs sur le mandat 2026-2032, avec le tour de plaine. Nous proposons d'implanter ce conservatoire sur le site de l'ancien Décathlon (251-265 avenue Gabriel Péri).

Depuis la distribution de notre programme, nous avons appris le dépôt d'un permis de construire prévoyant 77 logements, une crèche et un important stationnement en sous-sol, sans réelle concertation avec les habitants. Dans un quartier où la voirie est dégradée, les transports insuffisants et l'école Ferdinand Buisson à rénover, ajouter 77 logements sans plan global soulève de grandes inquiétudes. Par ailleurs, la dernière convention sur le site remonte à 2022 et ne mentionne pas le département comme partenaire du projet.

Il ne s'agit pas d'être opposé par principe mais d'éviter une densification excessive sans vision d'ensemble ni adaptation des équipements publics. L'occupation illicite récente du terrain renforce d'ailleurs l'attente des riverains.

Notre projet de conservatoire moderne et intégré (type CRC), serait un équipement structurant pour le quartier, en lien avec l'école Ferdinand Buisson. Nous porterons notamment la création d'une classe orchestre à l'élémentaire, via une convention entre la mairie, l'école et l'inspection pour favoriser la réussite scolaire et l'accès à la culture. La Borde doit être un quartier équilibré, doté d'équipements à la hauteur de son évolution, et non un simple secteur de densification.

**Nicole BRISTOL :** Notre projet est de créer un Espace Culturel intégrant le Conservatoire, des salles d'expositions et de spectacles ainsi qu'une « Micro-Folie » qui offrira un accès virtuel ludique aux œuvres de nombreux musées et à des expositions.

Cet Espace Culturel est envisagé sur le site de l'actuel conservatoire.

• Que prévoyez-vous d'implanter au 21, place Pierre-et-Marie-Curie (Pizzeria actuellement) ?

**Sylvain THIALON :** Aucune idée à ce stade, nous étudierons les possibilités selon les projets présentés et les souhaits/besoins des riverains.

**Antoine LEMAIRE :** Bien que notre programme ne se prononce pas sur la reprise d'un bail commercial privé et spécifique comme celui de l'actuelle pizzeria, notre ambition pour ce cœur de quartier est très claire et inscrite dans nos engagements. Notre programme prévoit de requalifier les places Pierre-et-Marie-Curie et Berthelot afin d'améliorer leur attractivité et leurs usages. Au-delà du simple local commercial, c'est tout l'environnement de la place qu'il faut

repenser pour attirer des commerçants de qualité. Pour redynamiser ce secteur, nous prévoyons les actions concrètes suivantes :

- Un plan d'urgence pour la voirie : Dès le début du mandat, nous mettrons en place un plan d'urgence pour réhabiliter les trottoirs extrêmement dégradés de La Borde, et très spécifiquement ceux de la place Curie.
- Une sécurisation des flux : La circulation étant devenue particulièrement complexe à cet endroit, nous lancerons une étude de circulation ciblée sur le croisement incluant la rue Pierre-et-Marie-Curie, afin de fluidifier les déplacements et d'améliorer la sécurité des piétons.

L'objectif de notre mandat n'est pas de décider artificiellement du commerce qui s'installera au numéro 21, mais de tenir compte de ce que les habitants souhaitent pour leur quartier.

**Nicole BRISTOL :** La mairie est en phase de négociation avec le gérant actuel. Nous réfléchissons à un équipement public pour le choix duquel nous organiserons une concertation avec le quartier.

• Quelles activités et animations envisagez-vous pour les 3 quartiers ? Garderez-vous celles déjà en place et en créez-vous d'autres ? Lesquelles ?

**Sylvain THIALON :** N/A

**Antoine LEMAIRE :** Notre ambition est claire : **rendre la culture accessible à tous les Montessonais et redonner à la ville une véritable dynamique culturelle et festive.** La culture et l'animation doivent être vivantes, intergénérationnelles et présentes dans les trois quartiers. **Nous maintiendrons les événements qui font partie de l'identité de Montesson tout en leur donnant une nouvelle dimension, mieux structurée et plus visible.**

**La Fête du Pâté à la Carmen** sera repensée en lien étroit avec l'association Mémoire et Histoire de Montesson, les habitants et les commerçants. **La Fête de la musique** deviendra un événement ambitieux et convivial, mettant à l'honneur les artistes montessonais et ceux de la Boucle de Seine. Les rendez-vous sportifs emblématiques, comme **le FAST 5000** et **le cross de l'Épinoche**, seront relancés pour renouer avec cette tradition populaire et fédératrice. Nous poursuivrons également, en les repensant, le Festival de l'Eau, de l'Air ou de la Terre.

Notre projet repose sur deux axes complémentaires.

- Créer un lieu structurant qui fait aujourd'hui défaut : un espace culturel à **La Borde**, autour d'un conservatoire intégrant musique, danse, arts plastiques, répétitions, enregistrements et spectacles.
- Développer une **programmation culturelle ambitieuse** et répartie équitablement sur les trois quartiers. Dès 2026, nous construirons un agenda événementiel clair et accessible.

Enfin, dès les 100 premiers jours, **nous rencontrerons l'ensemble des associations culturelles pour recenser leurs besoins, coordonner les initiatives et structurer l'agenda dès le Forum des associations.** Notre objectif est simple : faire de Montesson une ville vivante et créative.

Pour aller plus loin, voici quelques mesures complémentaires issues de notre programme :

- un week-end « Jardins d'Art » avec expositions dans les jardins de Montessonais volontaires,
- un festival de musique à rayonnement régional,
- un festival de cinéma Art et Essai en plein air,
- des matchs d'improvisation théâtrale,
- des sorties intergénérationnelles pendant les vacances scolaires,
- des événements culturels sur la péniche (guinguette estivale, concerts, expositions),
- des animations conviviales comme des marchés nocturnes, une fête thématique ou un apéro musical organisé dans le respect des riverains,
- un « escape game » valorisant l'histoire de la Plaine et le patrimoine local.

**Nicole BRISTOL :** Nous prévoyons de conserver toutes les animations actuelles (fête du pâté à la Carmen, jumelage,...) et de donner plus d'ampleur à certaines d'entre elles dont le festival de l'eau qui se déroule dans votre quartier.

Nous poursuivrons aussi tous les ateliers culturels et les salons déjà existants et continuerons d'accompagner les associations culturelles montessonaises dans leurs initiatives.

Nous voulons lancer des expositions culturelles hors les murs dans les trois quartiers et accueillir au Parc départemental des concerts à l'image du Garden Jazz qui s'est déroulé pendant la fête de la musique.

Nous organiserons également un nouveau jumelage avec une ville portugaise.

• Quelles solutions comptez-vous apporter pour améliorer le stationnement sur le domaine public de la commune, le parking du Mont-Royal verra-t-il le jour ?

**Sylvain THIALON :** Nous créons un **parking souterrain Place Paul Demange**, afin de laisser la place au-dessus à une halle de marché permanente. Ce parking sera réalisé par un concessionnaire privé. De manière générale, trop de gens, à Montesson comme ailleurs, prennent le domaine public pour leur emplacement de stationnement personnel. La place prioritaire des voitures est dans les garages de maisons ou d'immeubles et places de stationnement individuelles au sein des résidences, pas le long des trottoirs publics.

En ce qui concerne le parking du Mont Royal, selon les informations dont nous disposons, le projet est bloqué pour des raisons foncières. Une partie des terrains serait classée en zone agricole protégée (ZAP) ou en espace naturel sensible (ENS), ce qui rendrait leur utilisation impossible en l'état. En outre, la SAFER bloquerait la cession d'une partie des terrains à la commune. Nous pourrions toujours les relancer pour qu'ils reviennent leur position, mais même dans ce cas, il

resterait le problème des autres terrains, plus épineux et long à résoudre. Si nous constatons que le problème est insoluble, nous chercherons une autre solution d'implantation.

**Antoine LEMAIRE :** Nous connaissons les difficultés rencontrées par la précédente municipalité sur ce dossier, notamment en raison du classement en zone agricole des parcelles actuellement utilisées par les riverains. Sur ce dossier comme sur d'autres, nous rencontrons des difficultés pour accéder à l'information sur le dossier, obtenir des réponses fermes sur les conventions en cours. Nous avons toutefois identifié un foncier libre qui pourrait accueillir ce parking. Dans tous les cas, nous poursuivrons l'action communale afin de créer cette aire de stationnement.

**Le stationnement sur le domaine public est un sujet central pour l'attractivité de notre ville** et la tranquillité de ses habitants. Nous engagerons une réflexion immédiate et mettrons en oeuvre les solutions concrètes suivantes :

- **Pour les riverains :** Nous lancerons une étude pour la mise en place d'une carte résident.
- **Pour les commerces :** Nous adapterons les durées de stationnement pour favoriser la rotation (passage de 1h30 à 3h sur certains parkings, réduction à 1h sur l'avenue Général Leclerc) et nous supprimerons l'obligation de mettre le disque de 12h à 14h pour soutenir l'activité de nos restaurants.
- **Pour fluidifier les usages :** Nous définirons en concertation des zones dépose-minute au niveau des équipements publics (écoles, salles) et des commerces, et nous ouvrirons des places spécifiques pour les deux-roues (motos et scooters).
- **Pour optimiser l'existant :** Nous allons expérimenter l'ouverture du parking du parc des Sophoras 24h/24 et 7j/7.

Dans les **nouveaux projets immobiliers**, nous exigerons que tout permis de construire significatif inclut des bénéfices concrets pour le voisinage, ce qui intègre systématiquement la question du stationnement.

**Nicole BRISTOL :** Nous sommes bloqués dans le déploiement de ce projet de parking par Ile-de-France Nature qui refuse de céder certaines de ses parcelles agricoles indispensables à la bonne réalisation du projet. Qualité de vie de la Borde Page :3/8

Nous poursuivrons les études et les négociations avec la volonté d'aboutir à la création de ce parking.

- Les trottoirs, parfois en mauvais état, sont très souvent encombrés par des véhicules, des poubelles, des haies non taillées. Quelles mesures pensez-vous prendre pour remédier à ces incivilités, et surtout faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite ?

**Sylvain THIALON :** Comme expliqué au-dessus, la place des voitures n'est pas sur ou le long des trottoirs, mais dans leur garage ou place de stationnement individuels. En conséquence, les amendes seront systématiques et augmentées.

**Antoine LEMAIRE :** Un trottoir est d'abord un espace pour les piétons. Lorsqu'il devient impraticable, ce sont les personnes les plus vulnérables qui en subissent les conséquences : personnes âgées, enfants, parents avec poussettes, personnes à mobilité réduite. La situation actuelle dans certains secteurs est très dangereuse et inacceptable.

Nous agirons sur trois axes : réhabiliter, organiser et faire respecter les règles.

- **D'abord, la réhabilitation.** Nous lancerons un plan pluriannuel de remise en état des trottoirs les plus dégradés, avec des priorités clairement identifiées. L'accessibilité devra être intégrée systématiquement dans les travaux : élargissement lorsque c'est possible, abaissement des bordures, suppression des obstacles, mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.
- **Ensuite, l'organisation.** Nous améliorerons la gestion des collectes pour limiter la présence prolongée des poubelles sur l'espace public. Une meilleure signalisation et une organisation adaptée du stationnement permettront également de réduire les situations de blocage.
- **Enfin, le respect des règles.** Les haies débordant sur le domaine public, les véhicules stationnés sur les trottoirs ou les obstacles permanents feront l'objet de rappels systématiques aux obligations légales. Lorsque cela sera nécessaire, des contrôles et des verbalisations seront effectués. L'autorité municipale doit s'exercer avec discernement, mais elle doit s'exercer.

**Nicole BRISTOL :** Des arrêtés municipaux existent sur tous ces sujets. Pour les faire appliquer, il faut faciliter la remontée d'information vers la Police municipale. C'est pourquoi, nous allons créer un module spécifique de remontée des incidents à la Police municipale dans l'application smartphone « e-Montesson ».

• Quelles activités économiques envisagez-vous pour le Centre, Les Rabaux et La Borde ? Comment inciteriez-vous des entreprises à venir s'installer ?

**Sylvain THIALON :** La politique économique est avant tout une compétence intercommunale. Nous promovons donc une **stratégie économique intercommunale tournée vers l'innovation, l'économie circulaire et l'emploi local.** Cela passe par le maintien et le renforcement du soutien de la CASGBS aux pépinières d'entreprises, mais aussi par le soutien aux PME et artisans via les zones d'aménagement concertée (ZAC), notamment dans le quartier Sainte-Honorine (Centre).

**Antoine LEMAIRE :** L'activité économique est un pilier essentiel de l'équilibre et de la qualité de vie à Montesson. Une ville sans commerces dynamiques, sans artisans, sans entreprises, perd de son attractivité et de sa vitalité. Aujourd'hui, cet équilibre est fragilisé. Le

taux de vacance commerciale est préoccupant, atteignant près de 22,7 % par exemple rue du Général Leclerc, soit 2x que la moyenne nationale pour une ville à taille équivalente. Cette situation n'est pas une fatalité, mais elle exige une réaction rapide, structurée et professionnelle.

Dès le début du mandat, nous créerons un **véritable poste, formalisé juridiquement, de manager de centre-ville**, dédié au développement économique local, au suivi des cellules vacantes et à l'accompagnement des commerçants. Il s'agira d'une mission opérationnelle, tournée vers le terrain, en lien direct avec les commerçants et les propriétaires.

Notre stratégie repose sur une approche différenciée par quartier.

- Pour le **Centre-ville**, nous mettrons en oeuvre des mesures d'urgence : installation de boutiques éphémères dans les locaux vacants, adaptation du stationnement (places dépose-minute, stationnement tournant plus efficace, ajustement des règles pour soutenir la restauration), et réflexion concertée avec les commerçants pour transformer progressivement certaines rues en zones de rencontre apaisées, favorables à la déambulation et à la consommation locale.
- Pour **Les Rabaux**, nous voulons renforcer la vocation entrepreneuriale du quartier. Nous rénovons et agrandirons la pépinière d'entreprises afin d'accompagner les créateurs, les jeunes entreprises et les indépendants dans leurs premières années d'activité.
- Pour **La Borde**, nous travaillons principalement avec Carrefour et le Département pour imaginer l'avenir pour la rue Gabriel Péri, intégrant l'entrée de ville côté Sartrouville, détaillés ci-dessous.

Nous déploierons une véritable **politique d'attractivité** : création d'un espace de coworking adossé à un lieu de convivialité, développement de locaux adaptés aux artisans et aux TPE, accompagnement personnalisé des porteurs de projet, mobilisation du réseau d'entreprises de la Boucle de Seine (GEBS), travail avec les services économiques de l'agglomération. Enfin, nous simplifierons les démarches administratives et renforcerons la communication sur l'offre commerciale locale.

**Nicole BRISTOL** : La commune n'a plus la compétence économique qui est exercée par la communauté d'Agglomération C.A.S.G.B.S. C'est donc en collaboration avec elle que la ville met en avant son potentiel économique pour attirer les nouveaux porteurs de projets.

Nous prévoyons d'appuyer la Communauté d'Agglomération pour le projet de création d'une Zone d'Activité économique dans le quartier du Centre.

Nous n'envisageons aucun nouveau projet sur le quartier des Rabaux.

Enfin sur le quartier de La Borde, seules les parcelles de Carrefour sont susceptibles d'accueillir des commerces supplémentaires. Mais Carrefour n'a aucun projet en ce sens pour l'instant.

• La non-extension de Carrefour bloque tout projet d'aménagement de ses abords. Que prévoyez-vous ? Pourrez-vous influencer sur l'entretien et la sécurité de la zone commerciale ?

**Sylvain THIALON** : Chacun chez soi : Carrefour est responsable de son domaine privé, la commune n'a pas d'argent public à consacrer dans un projet privé.

**Antoine LEMAIRE** : La non-poursuite du projet d'agrandissement du centre commercial par le groupe Carrefour ne peut plus servir de prétexte pour laisser ce secteur dans l'attente ou, pire, dans l'abandon. L'entrée de ville est très austère et dégradée. Les voiries aux abords du centre commercial (avenue Gabriel Péri, secteur Montgolfier, secteurs proches de Curie et Blum, rue Dunant...) sont dans un état extrêmement dégradé. **Le quartier de la Borde ne peut plus être considéré uniquement comme une variable d'ajustement foncière. Il doit bénéficier d'un vrai projet d'embellissement et de requalification. Nous redonnerons à ce quartier la dignité qu'il mérite :**

- **Sur les espaces publics** dont elle est responsable : nous engagerons un plan de réfection des voiries et des trottoirs les plus dégradées, une amélioration du traitement paysager et de l'éclairage, ainsi qu'un travail d'embellissement de l'entrée de ville côté Sartrouville. L'image d'une commune commence par ses portes d'entrée.
- **Par une collaboration avec Carrefour pour améliorer l'entretien, la propreté et la sécurité du secteur : nombreux déchets Chemin de la remise du loup près du quai de déchargement, caddies abandonnés, véhicules tampons sur le parking...** Une convention claire peut fixer des engagements réciproques. La zone commerciale fait partie intégrante du quartier.
- Par le maintien **d'une séparation nette et lisible entre la zone commerciale et les zones résidentielles.** Les flux automobiles, les livraisons, les stationnements et les circulations doivent être organisés pour éviter les conflits d'usage et préserver la tranquillité des habitants.
- **Par une étude de circulation actualisée, dans le prolongement de celle réalisée lors du projet d'extension du centre commercial,** afin de fluidifier les déplacements, améliorer la sécurité des piétons et mieux organiser les flux. **La circulation à cet endroit est devenue particulièrement complexe,** notamment au croisement des rues Montgolfier, Gabriel Péri, Pierre-et-Marie-Curie et Léon Blum.

Notre approche est claire : **l'absence d'extension de Carrefour est actée, il faut donc imaginer avec nos deux partenaires (Carrefour et le Département) un nouvel aménagement du secteur.** Pour ce sujet comme pour d'autres, nous proposons de travailler avec les habitants, et leurs représentants, notamment les associations.

**Nicole BRISTOL** : Nous avons le projet de revoir l'entrée de ville en limite de Sartrouville et le début de l'Avenue Gabriel Péri.

Le centre commercial Carrefour se situe sur une parcelle privée sur laquelle le pouvoir d'intervention de la municipalité est limité sauf en cas de risques majeurs comme celui d'insalubrité. Nous continuerons à dialoguer avec la direction de Carrefour pour assurer le respect des normes de sécurité et un meilleur entretien afin d'améliorer la cohabitation avec le voisinage.

## **Environnement – Lutte contre le réchauffement climatique – Développement durable**

• L'activité agricole dans la plaine apparaît en régression, il y a moins de rotations de cultures, des terres sont laissées en friche et sont peu ou pas entretenues. Envisagez-vous de renforcer l'activité agricole et de supprimer les friches qui sont sources de risques d'incendie ?

**Sylvain THIALON :** Les friches ne datent pas d'hier. La Plaine est une mosaïque en terme foncier, « possédée » par un nombre important de propriétaires publics et privés. Nous avons en 2014 été les premiers à proposer la mise en place d'une Zone agricole protégée (ZAP), d'autres ont fini par reprendre l'idée et à la mettre en oeuvre, mais de manière inadaptée, la limitant à un périmètre sans orientations de fond. Il faudra reprendre et poursuivre ce travail, dans le cadre de Plaine d'avenir notamment.

**Antoine LEMAIRE :** La préservation et la valorisation de notre Plaine sont au coeur de notre engagement pour Montesson. L'abandon de certaines terres et l'apparition de friches sont effectivement des problèmes que nous devons traiter. Pour y remédier et renforcer l'activité agricole, notre programme prévoit les actions concrètes suivantes :

- **La valorisation des friches par le projet de Tour de Plaine :** Nous mettrons en place un anneau végétal ceinturant la Plaine. L'aménagement de cette lisière aura pour fonction directe de valoriser les friches existantes, en leur donnant une utilité paysagère, écologique et de loisirs, tout en créant une barrière physique contre le grignotage immobilier.
- **La création d'une ferme pédagogique :** Dans le cadre de la mise en oeuvre de notre Plan Alimentaire Territorial (PAT), nous allons ouvrir une ferme pédagogique. L'objectif est de réimplanter une activité agricole concrète permettant à la commune et à ses habitants de s'alimenter en circuit court.
- **Le développement des jardins familiaux :** Pour remettre la terre au coeur du quotidien des habitants et occuper l'espace agricole, nous nous engageons à doubler la surface des jardins familiaux afin de réduire la liste d'attente.

**Nicole BRISTOL :** Nous soutiendrons le projet d'Agryparc porté par le Département des Yvelines sur une emprise foncière lui appartenant et piloté par Nicole Bristol dans le cadre de sa délégation de Vice-Présidente à l'Environnement. Ce projet prévoit la réhabilitation de nombreuses friches.

Quant à l'activité agricole, elle n'est pas en régression et les agriculteurs seraient plutôt à la recherche de parcelles cultivables supplémentaires.

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération, nous mènerons des actions d'accompagnement des agriculteurs pour renforcer leur activité.

• L'arrosage abondant de certains champs entraîne la stagnation d'eau proche des habitations et favorise la prolifération du moustique tigre. Que comptez-vous faire dans ce domaine ?

**Sylvain THIALON :** Nous proposons de définir et mettre en œuvre un schéma directeur intercommunal de l'eau, dans le but de reprendre une certaine maîtrise publique de cette ressource essentielle à la vie. Ce document permettra notamment de lutter contre les pertes d'eau non maîtrisées dans la Plaine (jusqu'à 25 % aujourd'hui).

**Antoine LEMAIRE :** En matière de prévention, l'action des citoyens est clé. Elle permet de supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et autour des habitats (les zones d'eau stagnante comme les dessous de pots, les déchets, les gouttières, etc.). C'est le moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques. Ces actions sont également à mener au sein des entreprises et des collectivités et sur la voie publique.

**Le maire est garant de l'hygiène et de la salubrité publiques.** Il prend toutes les mesures permettant de réduire les moustiques à la source en supprimant ou traitant les gîtes larvaires.

- Sensibilisation des populations aux bons gestes de prévention ( campagne ciblée)
- Mise en place d'un programme de recensement et d'élimination ou de traitement des sites publics (ex. jardins publics, eaux stagnantes, cimetières...)
- Prescriptions de règles d'urbanisme et d'habitat (ex. interdiction de toitures terrasses..., mise à disposition du sable dans le cimetière,etc...))
- Prescriptions pour la gestion des déchets

Les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants de cultures irriguées ou arrosées et de prés inondés **devront remettre ou maintenir en état de fonctionnement et de salubrité** : les réservoirs, canaux, vannes, fossés, digues et diguettes, ainsi que tous systèmes d'adduction ou d'évacuation des eaux.

**Nous développerons une campagne de sensibilisation dans les quartiers concernés**, en incitant les propriétaires (droit privé) à prendre des actions efficaces contre la stagnation des eaux. Si ce n'était pas le cas, le maire peut entreprendre des actions visant à assécher ces mares d'opportunité et faire payer le propriétaire pour tout ou partie du coût de ces interventions.

Remarque : le maire, au titre de leurs pouvoirs de police spéciale (règlement sanitaire départemental), peut également mettre en place ponctuellement des mesures de démoustication.

**Nicole BRISTOL :** Pour favoriser une meilleure infiltration des eaux, nous réaliserons des noues paysagères là où elles s'avèrent possibles.

En ce qui concerne la prolifération des moustiques tigres, nous installerons des bornes anti-moustiques et nous continuerons à collaborer avec l'Agence Régionale de Santé pour trouver des solutions à ce phénomène notamment par des campagnes de communication massive.

• Protégerez-vous les alignements d'arbres du quartier de La Borde ? Comment assurerez-vous leur entretien et quels traitements annuels prévoyez-vous ?

**Sylvain THIALON :** N/A

**Antoine LEMAIRE :** Oui, hormis dans quelques cas bien précis (danger pour les biens et les personnes, dépérissement...), **nous protégerons les alignements d'arbres (tilleuls, platanes principalement) de La Borde en respectant le Code de l'environnement et son article L350-3.** Ils font partie de l'identité du quartier et jouent un rôle essentiel : ombre en période de chaleur, captation du CO<sub>2</sub>, filtration des particules, réduction du bruit, fonction paysagère.

Nous nous appuyerons sur les diagnostics existants (inventaire du patrimoine arboré, Atlas de la Biodiversité Communale ABC) pour agir de manière concrète et non improvisée. Ces outils doivent servir à prioriser les interventions et à anticiper les risques. Concrètement, nous poursuivrons :

- **la taille en vert** pour maintenir un houppier conforme avec la configuration des rues et la proximité des habitations ;
- **les traitements** adaptés contre le tigre du platane, dans le respect des normes environnementales (lutte biologique par les nématodes, nettoyage mécanique à haute pression de l'écorce à la sortie de l'hiver, lâcher de chrysope au début de l'été) ;
- **le suivi sanitaire régulier** (mise à jour de notre diagnostic du patrimoine arboré de la commune produit par l'ONF) des sujets fragilisés par le service Espaces verts..

**Nicole BRISTOL :** Nous continuerons d'appliquer la charte de l'arbre que nous avons élaboré pendant le mandat écoulé et qui prévoit de maintenir le patrimoine arboré existant.

En ce qui concerne le tigre du platane, nous relancerons les protocoles mis en place au début du mandat écoulé qui ont permis pendant un certain temps d'en réduire la présence.

## **Mobilité**

• Échangeur A14 : quelle est votre position quant à son accès dans la plaine de Montesson/Carrières-sur-Seine ?

**Sylvain THIALON :** La position du maire de Montesson ou d'un candidat à la mairie de Montesson importe peu, car c'est l'Etat qui décide en matière. Le jour où l'Etat décidera de réaliser cet échangeur, le maire seul ne pourra rien faire. En outre, pourquoi la position d'une

seule personne devrait engager l'avenir de 15 000 autres ? C'est la raison pour laquelle nous proposons de réaliser des **consultations ou référendums locaux** sur les projets d'impact majeur pour la commune, comme par exemple cette question de l'échangeur A14. La réponse majoritaire de la population engagera le maire qui devra ainsi agir, auprès des autorités compétentes, dans le sens qui aura été choisi. Elle permettra aussi de mettre fin aux polémiques stériles sur ce sujet depuis des décennies, qui servent davantage à alimenter le fonds de commerce électoral de quelques-uns plutôt que l'intérêt général.

**Antoine LEMAIRE : L'un des grands sujets d'inquiétude que nous ont exprimés les Montessonnais concerne les grands projets d'infrastructures qui pourraient profondément transformer notre territoire.**

Si l'inquiétude se porte, à juste titre, sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), que nous combattons de toutes nos forces, un autre projet nous concerne directement : l'ouverture de l'A14.

**Nous suivrons donc avec beaucoup d'attention les scénarios actuellement en cours d'élaboration par le comité de projet, afin de nous assurer que Montesson ne fasse plus partie des faisceaux de passage envisagés pour la ligne.**

Contrairement à la LNPN, débattue au niveau national et dont le projet est revenu à son point de départ, d'éventuelles décisions liées à l'autoroute A14 auraient un impact immédiat sur notre ville. Il ne s'agit pas d'un débat théorique : les conséquences seraient concrètes pour nos voiries communales, notre circulation locale et notre cadre de vie.

**La modification, l'été dernier, de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) a introduit en toute discrétion la possibilité d'ouvrir un demi-échangeur à Montesson, sans débat public ni garanties pour nos voiries communales ou pour la préservation de notre plaine.** Au-delà du débat sur l'opportunité d'un tel aménagement, une fois de plus, l'improvisation fragilise notre avenir.

**Le projet de tour de plaine que nous proposons prend donc tout son sens.** Ce n'est pas un aménagement secondaire. C'est un impératif vital, une nécessité pour sanctuariser à long terme ce qui fait l'identité et la qualité de vie de Montesson : notre plaine.

**Nicole BRISTOL :** Nous refuserons l'ouverture d'un accès de l'autoroute A14 sur le territoire de Montesson si cette ouverture ne recueille pas clairement l'accord des Montessonnais. Pour l'heure, cette ouverture n'est autorisée par aucun document d'urbanisme s'appliquant à notre territoire.

• Ralentisseurs : allez-vous engager des travaux pour mettre aux normes les nombreux passages surélevés qui ne répondent pas au décret n° 94-447 du 27 mai 1994 ?

**Sylvain THIALON** : Oui, le respect de la loi est notre priorité, d'autant que des ralentisseurs trop hauts détériorent les amortisseurs et donc la viabilité des véhicules. Un diagnostic sera réalisé et l'ensemble des ralentisseurs non conformes et relevant de la compétence municipale seront remis aux normes.

**Antoine LEMAIRE** : La sécurité routière et la qualité de nos infrastructures sont essentielles pour garantir une mobilité apaisée à Montesson. Si notre programme électoral ne dresse pas l'inventaire technique précis de chaque ralentisseur selon le décret de 1994, nous sommes tout à fait conscients que certains aménagements actuels sont inadaptés, génèrent des nuisances sonores pour les riverains, ou peuvent être non conformes. Dès notre élection, nous planifions la mise aux normes des aménagements de voie dont les passages surélevés.

Parallèlement, la réduction de la vitesse ne doit pas reposer uniquement sur des obstacles physiques. Nous prévoyons d'autres leviers pour sécuriser nos rues :

- **La prévention et le contrôle** : Nous veillerons à faire respecter les limitations de vitesse (notamment sur des axes sensibles comme l'avenue des Terres Blanches ou la rue Roger Salengro) avec des contrôles de vitesse par la Police municipale.
- **L'apaisement global** : Nous privilégierons également de nouveaux aménagements, comme la transformation progressive de certaines rues étroites en zones de rencontre apaisées (20 km/h) en concertation avec les riverains et commerçants, ce qui permet de pacifier la rue sans multiplier les dos-d'âne.

**Nicole BRISTOL** : Oui, nous engagerons des travaux pour mettre aux normes les passages surélevés qui ne le seraient pas et qui à notre connaissance ne sont pas si nombreux. D'ailleurs, nous sommes en discussion avec votre association pour procéder à des modifications sur celui du chemin de l'Espérance.

• Pistes cyclables : prévoyez-vous de nouvelles pistes ? Comptez-vous modifier les pistes qui se trouvent sur les trottoirs et qui sont non conformes à une cohabitation piétons/vélos ?

**Sylvain THIALON** : La priorité absolue, c'est la **sécurisation de la route départementale 311** entre Montesson et Carrières-sur-Seine. Nous réunirons l'ensemble des partenaires concernés (Département, CASGBS, Région) afin que des travaux soient réalisés, notamment la réalisation d'une piste cyclable permettant d'aller du centre de Montesson vers le lycée des Pierres-Vives à Carrières-sur-Seine. Pas question d'attendre la réalisation de la ZAC Sainte-Honorine, comme l'envisage l'équipe municipale sortante, c'est trop long. Pour le reste, la priorité sera d'assurer la continuité des pistes cyclables entre Montesson et ses voisines. Par exemple, il serait enfin temps de connecter et prolonger la piste existante avenue Gabriel Péri jusque vers la commune de Sartrouville.

**Antoine LEMAIRE : Oui, nous prévoyons de développer un réseau cyclable plus cohérent, plus continu et plus sécurisé.** Aujourd'hui, certains aménagements ont été réalisés sans vision d'ensemble. Les pistes sur trottoirs, notamment, créent des conflits d'usage avec les piétons et posent un vrai problème de sécurité pour les personnes âgées, les enfants et les personnes à mobilité réduite. Cette situation doit être corrigée.

Notre objectif est de passer d'aménagements ponctuels à un **schéma cyclable structurant** :

- **Création d'itinéraires** cohérents pour l'accès quartiers et relier les pistes inter quartiers existantes. Les difficultés se concentrent actuellement sur l'accès aux zones d'intérêt (équipements publics, commerces, entreprises...);
- **Sécurisation des grands axes** comme l'avenue Gabriel Péri, avec un projet de création d'une piste cyclable dans la continuité de l'existante qui s'arrête avenue Molière ;
- **Connexion claire vers les gares** de Houilles–Carrières et du Vésinet–Le Pecq ;
- **Intégration d'une voie douce dans le projet de tour de plaine**, ceinturant Montesson sans perturber l'activité agricole.

Lorsque cela est possible, nous privilégierons une **séparation physique claire entre piste cyclable et trottoir** (parapet en béton armé comme c'est le cas sur la rue du 8 mai 1945). Là où les pistes sur trottoirs posent difficulté, l'adaptation des aménagements sera réfléchi.

Nous compléterons ces infrastructures par :

- **Le déploiement de nouveaux arceaux vélos sécurisés** aux abords des écoles, des commerces et des équipements. Nous prévoyons également d'ajouter des aménagements hors d'eau (par exemple devant l'école Louis Pergaud) et d'étudier l'opportunité d'installer sur l'espace public des box vélos sécurisés et fermés à clé ;
- **Une prise en charge financière** (part communale) dans l'acquisition d'un vélo électrique, en plus des aides existantes.

**Nicole BRISTOL :** Nous prévoyons une piste cyclable pour relier celle du chemin de l'Espérance à celle du quai George Sand.

Dans le cadre du plan vélo de la communauté d'Agglomération C.A.S.G.B.S, nous exigeons la réalisation du réseau de pistes cyclables en direction des gares et des établissements scolaires.

• Dans le cadre de la protection des piétons, plus particulièrement de celle des enfants, la mise en place d'une interdiction de stationner pour les véhicules près des passages piétons est prévue avant la fin de l'année. Comptez-vous appliquer cette disposition ?

**Sylvain THIALON :** Cette interdiction a été votée il y a plusieurs années, mais est mise en place progressivement. Le respect de la loi est non-négociable et nous la ferons donc appliquer. Des marquages et panneaux d'interdiction de stationnement seront apposés. Par ailleurs, à certains endroits, les emplacements libérés seront attribués au stationnement des vélos, ce qui offrira une meilleure visibilité tout en favorisant un mode de transport doux et écologique.

De façon plus générale, nous proposerons la mise en place d'un **Plan piéton communal**, afin de valoriser la marche à pied, améliorer l'entretien et l'éclairage des trottoirs, accroître les espaces réservés aux piétons et faciliter leur coexistence avec les cyclistes et trottinettes.

**Antoine LEMAIRE : La protection des piétons, et tout particulièrement celle de nos enfants, est une priorité absolue.** Nous appliquerons bien entendu cette disposition visant à dégager la visibilité aux abords des passages piétons, car elle s'inscrit parfaitement dans la philosophie de notre action pour une ville apaisée.

Au-delà de cette stricte mise en conformité réglementaire, notre programme prévoit des mesures globales et proactives pour sécuriser les cheminements des familles :

- **Le déploiement d'un plan « Écoles sûres »** : Ce plan intègre spécifiquement la sécurisation des abords de nos établissements scolaires.
- **La réorganisation du stationnement scolaire** : Le stationnement anarchique aux heures de pointe est un danger majeur pour les enfants. Nous définirons en concertation de véritables zones "dépose-minute" au niveau des équipements publics et des écoles.
- **La sécurisation des cheminements** : Nous avons fait de la réhabilitation des trottoirs dégradés une priorité.

**Nicole BRISTOL : Oui, nous avons déjà recensé les endroits concernés et comptons adapter le marquage au sol.**

## Sécurité

• Police municipale : comment sera-t-elle contrôlée ? Qui lui donnera ses orientations de travail ? Avez-vous l'intention d'augmenter les effectifs ? Dans l'affirmative, dans quel but et pour quelles missions, sachant que cela a un coût ? Une mutualisation de moyens peut-elle être envisagée avec les communes limitrophes ?

**Sylvain THIALON : Nous créerons 2 nouveaux postes d'agents de police municipale**, afin d'assurer davantage de patrouilles dans les quartiers. La mutualisation intercommunale peut être envisagée pour certaines missions particulières. Les missions de la police municipale pourront être discutées et redéfinies dans le cadre du **comité de tranquillité publique** que nous mettrons en place et qui associera les citoyens (individuels ou associations), les élus municipaux et les agents municipaux.

**Antoine LEMAIRE :** Nous rappelons que la police municipale travaille sous l'autorité du maire.

- **En matière de police, la direction appartient à la hiérarchie** de la police municipale (chef de poste) sous l'autorité du maire ou éventuellement d'un adjoint délégué à la sécurité. Les agents de police municipale n'ont pas à rendre compte de leurs missions aux Directeurs administratifs (DGS, DGA, DA en charge de la sécurité) ou les informations contenues dans les mains courantes informatisées.
- Concernant les orientations stratégiques de la police municipale, il est de la responsabilité des élus chargés de la sécurité, de **définir les objectifs et les moyens** mis

en oeuvre pendant le mandat et d'en assurer le suivi sur le terrain (**Observatoire de la sécurité**).

- En se comparant à une ville limitrophe de même importance (nombre d'habitants, superficie, urbanisme), **Montesson est en sous-effectif** avec 8 policiers municipaux. Le but n'est pas de doubler les effectifs mais d'en augmenter le nombre et les moyens pour arriver progressivement à 11 pour pouvoir mettre en place une brigade de soirée.
- **Nous mettrons en place une présence renforcée** dans tous les quartiers, avec des horaires plus étendus (jusqu'à 00h, actuellement 17h15 hors cas exceptionnels) dans un objectif de prévention, de sécurisation et de dissuasion (cf. notre programme).
- Nous **développerons une présence de proximité** (permanences, site internet, réponse au téléphone 24h/24 7j/7 avec un numéro court) couplée à une **réactivité** grâce à un projet de connexion avec le Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSU), probablement celui de Saint Germain en Laye.

La mutualisation avec les autres est envisagée, pour les rondes de soirée. Cela nécessite des adaptations au cas par cas, selon les quartiers ainsi que dans la Plaine. C'est un point à étudier plus en détail, mais cela fait partie de nos priorités.

**Nicole BRISTOL** : La police municipale est sous l'autorité du maire qui définit ses orientations et ses priorités. Durant le mandat écoulé, nous avons réorienté son action sur ses missions de sécurité.

Les expériences de mutualisation qui ont été faites par des villes voisines n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Notre priorité est donc de créer un Centre de Supervision Urbain communal fonctionnant 24h/24h qui assurera la nuit une astreinte téléphonique et auquel nous proposerons aux habitants de connecter leur système d'alarmes personnel.

Nous avons au cours de ce mandat augmenté les effectifs de la police municipale et commencé à allonger les horaires de présence de la police municipale. Nous continuerons à étendre ses plages horaires de présence en semaine et le week-end, de jour comme de nuit.

• **Caméras de surveillance** : de nouvelles caméras seront-elles implantées ? Combien et où ?

**Sylvain THIALON** : Nous n'installerons AUCUNE caméra supplémentaire. Il y en a déjà assez, qui ne servent à rien, puisque n'ayant jamais dissuadé un voleur, cambrioleur ou pollueur de commettre son méfait. Et elles coûtent cher au contribuable (à l'acquisition et à l'entretien).

**Antoine LEMAIRE** : Tout à fait. Notre parc de caméras doit être complété et focalisé sur les zones définies comme sensibles (quai George Sand, avenue Paul Doumer, etc.). Le nombre total n'est pas défini à ce stade, car ces caméras ont un réel coût et leur mise en place doit être

progressive et validée pour leur priorité. Le CSU (voir ci-dessus) sera un atout majeur, dans l'efficacité et la réactivité des moyens dissuasifs et sécuritaires.

**Nicole BRISTOL :** Nous voulons prioritairement terminer la dernière tranche du maillage de la vidéo-protection, qui concerne le quartier du Centre.

### **Commissions consultatives – Communication avec les services de la Mairie**

• Comptez-vous associer les habitants, les associations dans des commissions telles que celle de l'urbanisme, de la fiscalité (CCID), de la sécurité, de la circulation etc. ?

**Sylvain THIALON :** Les commissions et comités municipaux existants seront rétablis et/ouverts aux citoyens ou associations qui souhaitent contribuer à l'intérêt général. Nous créerons un comité de tranquillité publique réunissant élus, agents et habitants pour remonter les besoins en matière de sécurité, faciliter la coordination des services municipaux et favoriser les initiatives citoyennes.

**Antoine LEMAIRE :** Notre méthode de mandat reposera sur un triptyque clair : "**Échanger, consulter, associer**". Nous sommes convaincus que la **proximité et la co-construction nous concernent tous : équipe municipale, habitants et associations**. Bien que nous ne listons pas de manière exhaustive l'ensemble des commissions administratives classiques, notre programme prévoit la création ou la redynamisation d'instances de concertation thématiques pour associer directement les habitants et les acteurs locaux :

- **En matière d'urbanisme :** nous instaurons la règle de la "Réunion Avant-Permis". Pour tout projet impactant, le promoteur aura l'obligation de présenter ses plans aux riverains avant même le dépôt officiel du permis en mairie. Rien ne sera signé en cachette. La transparence sera clé.
- **En matière de sécurité :** nous installerons et animerons le CLSPD (Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance) et nous créerons un observatoire communal de la sécurité.
- **En matière de solidarité et d'accessibilité :** nous mobiliserons une commission spécifique dédiée au handicap, associant directement les habitants concernés, les aidants, les associations locales et les services municipaux.
- **En matière de commerce et d'économie :** nous organiserons des états généraux réunissant les propriétaires et l'association des commerçants pour agir ensemble contre la vacance commerciale.
- **En matière d'éducation :** nous privilégierons l'expérimentation et le dialogue en testant les dispositifs dans des écoles volontaires (équipes éducatives et parents) avant toute généralisation.

**Nicole BRISTOL :** Oui. Dans tous ces domaines et notamment dans celui de l'urbanisme, les habitants seront associés dans le cadre de comités réguliers dont certains existent déjà.

• Quels moyens de communication envisagez-vous pour faciliter l'échange avec les habitants ?

**Sylvain THIALON :** Les dépenses de communication seront drastiquement réduites : la communication institutionnelle de la commune ne peut plus être confondue avec la propagande personnelle d'un(e) élu(e). Les outils de communication existants seront audités et une nouvelle stratégie de communication sera mise en place, avec pour principes l'efficacité et la proximité.

**Antoine LEMAIRE :** L'échange direct et la transparence sont au coeur de notre démarche.

Ces dernières années, de nombreux Montessonnais ont eu le sentiment de ne plus être écoutés, leurs courriers ou leurs demandes étant parfois restés sans réponse. Nous voulons rétablir une relation simple, respectueuse et efficace entre la mairie et les habitants.

**Être maire d'une ville comme Montesson, c'est accepter pleinement ses particularités :** ses trois quartiers, sa plaine, ses forces et ses fragilités. Cela suppose une présence réelle sur le terrain et un engagement total au service de la commune. Notre objectif est clair : restaurer un lien de confiance fondé sur l'écoute, la transparence et la proximité.

**Dans une commune de 15 000 habitants, le maire doit être accessible.** Je prends l'engagement de répondre aux sollicitations des habitants. Pour améliorer le suivi des demandes, nous mettrons en place un outil de relation citoyenne permettant un traitement centralisé et efficace des sollicitations, qu'elles arrivent par téléphone, mail ou échange direct.

**Nous irons également davantage à la rencontre des habitants.** Les mairies mobiles seront rétablies dans les trois quartiers, avec des rendez-vous réguliers sur le terrain. Il ne s'agit pas d'attendre que les habitants viennent à la mairie, mais d'aller vers eux, d'écouter leurs difficultés concrètes et d'y répondre.

**Le dialogue local sera structuré grâce à de véritables comités de quartier,** réunis selon un calendrier clair, avec des comptes rendus publics et un suivi des décisions. Nous renforcerons également le rôle d'autres instances de participation, comme le comité des sages, afin de permettre un travail constructif avec les habitants et les acteurs locaux.

**La transparence sera renforcée sur les projets structurants de la ville,** qu'il s'agisse d'urbanisme, de circulation ou d'équipements publics. Les habitants devront être informés en amont et associés aux décisions qui engagent l'avenir de leur quartier. Dans le même esprit, les conseils municipaux seront retransmis en visioconférence afin de permettre à chacun de suivre les débats et les décisions.

**Nous moderniserons les outils d'information municipaux.** Le site internet et les supports de communication seront repensés pour être plus clairs et plus accessibles, avec des rubriques thématiques permettant de suivre l'action municipale. L'application Montesson sera utilisée de manière plus interactive, notamment avec un agenda clair des événements associatifs et locaux.

**Nicole BRISTOL :** Outre le module de signalement des incidents, dont nous avons parlé auparavant, nous avons pour projet de créer un système d'alarme municipal.

Nous insérons également dans l'application « e-montesson » un module d'entraide entre les habitants et un chatbot pour permettre aux habitants d'obtenir des réponses rapides à leurs questions. Qualité de vie de la Borde Page :7/8

Enfin, nous renforcerons le dialogue avec les Montessonnois par la mise en place de votations citoyennes en intégrant dans l'application « e-montesson » un module de sondage.

Nous prévoyons de continuer de réunir toutes les instances participatives créées pendant le mandat écoulé.

Nous prévoyons d'augmenter la fréquence des balades urbaines et des mairies mobiles, dispositifs également créés pendant le mandat écoulé, et ce dans tous les quartiers.

### **Entretien et propreté**

• Que comptez-vous faire pour rendre plus agréables les différents quartiers. Pour La Borde, prévoyez-vous la réfection des places Berthelot et Pierre-et-Marie-Curie, qui sont laissées à l'abandon depuis trop longtemps ?

**Sylvain THIALON :** La réfection de ces places pourra être examinée dans le cadre de la préparation de la programmation pluriannuelles des investissements qui sera soumise au vote du conseil municipal. Compte tenu des moyens limités de la commune, une priorisation devra être réalisée, définie selon les besoins et en concertation avec les habitants et associations.

**Antoine LEMAIRE :** L'état catastrophique des trottoirs dans plusieurs secteurs du quartier est préoccupant et inacceptable. Leur remise en état est urgente. Dans le prolongement d'une mairie mobile qui s'était tenue en 2020 place Berthelot, la municipalité sortante avait promis de requalifier ces deux places avec une aire de jeux et des espaces verts. Des schémas visuels avaient même été montrés aux habitants. La ville a décidé de ne pas y donner suite. Or en 6 ans la situation s'est dégradée et ces secteurs ont été laissés à l'abandon. Plusieurs trottoirs ou places deviennent extrêmement dangereux sous l'effet combiné de la dégradation de l'enrobé, de la pression des racines et du manque d'entretien général.

**Dès le début du mandat, nous mettrons en place une réhabilitation d'urgence des secteurs de voirie les plus dégradés de La Borde** (ex : avenue Alfred de Musset, la partie de la rue Montgolfier qui longe Carrefour, places Curie et Berthelot, etc.). Nous proposerons aux habitants du quartier des options de réhabilitation de ces deux places, en commençant par Pierre et Marie Curie (objectif à mi mandat) puis Berthelot (objectif à fin de mandat).

**Nicole BRISTOL :** Nous prévoyons de réaménager les places Berthelot et Pierre et Marie Curie.

Pour l'entretien et la propreté, nous maintiendrons l'enveloppe budgétaire actuelle qui a été largement augmentée durant le mandat écoulé et veillerons à ce qu'elle soit utilisée avec un maximum d'efficacité.

## **Urbanisme**

Les OAP prévoient 1620 logements avec au moins 40% de logements sociaux.

- Combien de logements prévoyez-vous de construire dans les 10 ans ?

**Sylvain THIALON :** Nous n'en avons aucune idée à ce stade. Balancer des chiffres et des promesses en l'air, c'est le meilleur moyen de ne pas les (re)tenir.

**Antoine LEMAIRE :** L'urbanisme à Montesson ne doit plus être subi, mais choisi. Face à la pression foncière et aux injonctions de densification, notamment au travers de la loi SRU qui impose un nombre minimal de logements sociaux, notre position est claire : nous refusons la fatalité du bétonnage. Montesson n'est pas une réserve foncière pour promoteurs.

**Notre objectif n'est pas de faire la course au chiffre, mais de reprendre le contrôle de notre aménagement.** Pour y parvenir, nous prévoyons une révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mettre en place un urbanisme de caractère, négocié et protecteur. La construction de logements devra s'adapter aux capacités de la ville et non l'inverse. À ce titre, nous exigerons par exemple une étude de circulation indépendante pour tout grand projet immobilier dépassant les 30 logements, afin d'évaluer concrètement son impact.

**Nicole BRISTOL :** Les OAP de Terres Blanches 2 (700 logements) et de Théophile Roussel (250 logements) ne sont plus d'actualité.

Le nombre de logements réalisables dans les OAP n'est donc plus que de 670 logements et leur réalisation peut prendre plus de 10 ans.

En revanche, nous ne pouvons pas échapper à l'obligation d'atteindre 25% de logements sociaux, car c'est la loi. Aujourd'hui le pourcentage de logements sociaux à Montesson atteint presque 21%. En raison de cette insuffisance en logements sociaux, la commune a perdu son droit de préemption et paie une amende annuelle de 230000 euros, qui annule complètement la dotation globale de fonctionnement qu'elle perçoit comme aide de l'Etat.

- Pensez-vous pouvoir diminuer le pourcentage de logements sociaux ?

**Sylvain THIALON :** Sa hausse ou baisse n'est pas un objectif en soi, il s'agit surtout de répondre à des besoins (s'ils sont avérés) en respectant les prescriptions du plan local d'urbanisme (PLU) et de la loi.

**Antoine LEMAIRE :** Faire des promesses chiffrées impossibles à tenir n'est pas notre méthode. La loi SRU est une réalité nationale qui s'impose à toutes les communes, et s'y

soustraire exposerait Montesson à de lourdes sanctions financières ainsi qu'à une perte de contrôle de notre urbanisme au profit de la Préfecture.

**Cependant, la vraie question n'est pas de décréter une baisse arbitraire d'un pourcentage, mais bien de reprendre la main sur la façon dont nous construisons.** Aujourd'hui, les annonces de la majorité sortante (qui promet 40 % sur les futurs grands quartiers) masquent une incohérence méthodologique (cf. note de bas de page1) : l'équation globale ne tient pas si l'on veut respecter la loi à l'échelle de la ville sans densifier massivement nos quartiers existants. Nous laissons chacun juge de cette impasse.

Notre approche sera celle de l'équilibre et du pragmatisme. Plutôt que de subir une course aux quotas, nous voulons agir sur la réalité des projets :

- **La diversité plutôt que la concentration** : Le logement social ne se résume pas à de grands blocs immobiliers. Il inclut l'accès à la propriété, les logements pour les jeunes actifs (qui ont grandi à Montesson et peinent à s'y loger), les étudiants ou nos aînés. C'est sur cette qualité et cette diversité que nous serons exigeants.
- **L'intégration harmonieuse** : Nous refuserons les densités excessives qui dénaturent nos quartiers. Chaque programme devra être négocié fermement avec les promoteurs pour s'intégrer à son environnement direct, avec des garanties préalables sur le stationnement, la circulation et les équipements publics.

*1 Les documents d'urbanisme prévoient la construction de 2 400 logements au total. Pour respecter le quota légal (loi SRU) à l'échelle de la ville, il faudrait imposer une moyenne de 52 % de logements sociaux sur ces 2 400 nouvelles constructions. Or, la mairie annonce un taux de seulement 40 % sur les 1 600 logements des futures grandes zones d'aménagement (OAP). Mathématiquement, pour compenser ce manque, il faudrait imposer des taux irréalistes (près de 80 % de logements sociaux) sur les 800 logements restants qui seront construits dans le tissu pavillonnaire et le centre-ville.*

**Nicole BRISTOL** : Les OAP de Terres Blanches 2 (700 logements) et de Théophile Roussel (250 logements) ne sont plus d'actualité.

Le nombre de logements réalisables dans les OAP n'est donc plus que de 670 logements et leur réalisation peut prendre plus de 10 ans.

En revanche, nous ne pouvons pas échapper à l'obligation d'atteindre 25% de logements sociaux, car c'est la loi. Aujourd'hui le pourcentage de logements sociaux à Montesson atteint presque 21%. En raison de cette insuffisance en logements sociaux, la commune a perdu son droit de préemption et paie une amende annuelle de 230000 euros, qui annule complètement la dotation globale de fonctionnement qu'elle perçoit comme aide de l'Etat.

## **Fiscalité communale**

- Concernant la taxe foncière, avez-vous pour objectif de réduire le taux d'imposition ?

**Sylvain THIALON :** Le taux d'imposition n'est pas un objectif en soi, mais un moyen pour financer les dépenses communales. Ce qui compte avant tout, ce n'est pas le niveau, mais l'usage qui en est fait. Le taux d'imposition sera modulé selon les besoins : s'il est jugé nécessaire de financer des besoins au-delà des capacités financières actuelles, une hausse pourra se justifier. Si, à l'inverse, les investissements ne sont pas programmés ou non-réalisés, alors une baisse du taux devra intervenir, car la commune ne doit pas avoir pour politique de thésauriser l'argent public sur le dos des contribuables.

**Antoine LEMAIRE :** Non, l'état des finances de la commune est dégradé. En revanche, nous travaillerons à périmètre constant, c'est-à-dire sans endettement supplémentaire ni hausse d'imposition (part communale).

**Nicole BRISTOL :** L'augmentation des bases de la taxe foncière résulte de décisions de l'Etat, la commune ayant juste une action sur le taux. Durant le mandat écoulé, nous avons baissé ce taux de 3%. Montesson a le plus bas taux des communes de la CASGBS et n'a aucune dette.

Baisser le taux, c'est diminuer la capacité d'autofinancement des investissements et donc les remettre en cause. C'est aussi remettre en cause des services appréciés des Montessonnois.

Pour financer les investissements prévus, nous actionnerons des leviers qui nous permettront de reconstituer des excédents budgétaires importants dès 2027. Nous financerons nos investissements grâce à ces excédents budgétaires et à la recherche systématique de subventions.

• Comment financerez-vous les investissements prévus ? Quels sont ces projets ?

**Sylvain THIALON :** Les investissements nécessaires seront présentés au vote du conseil municipal dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Elle comportera une liste d'équipements (écoles, gymnases, équipements culturels et sportifs, etc) qui devront être réalisés dans les 6 ans. Ils seront financés grâce aux réserves financières communales (plusieurs millions d'euros sont encore disponibles) et en faisant appel aux subventions des autres institutions (CASGBS, Département, Région, Etat, Union européenne).

**Antoine LEMAIRE :**

- **Hausse des recettes** par le développement de l'activité économique de la ville (artisans, TPE et PME, commerces), et donc de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).
- **Gestion plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement** afin de retrouver une marge d'autofinancement permettant de continuer à investir.
- **Diagnostic de l'utilité des charges générales** et du service rendu par les moyens généraux.
- **Mutualisation de nos achats d'énergie** via les syndicats intercommunaux existants.
- Réduction des coûts de communication du maire et des adjoints, ainsi que diminution des catalogues papier.

- **Pour le projet de conservatoire**, 5 800 m<sup>2</sup> resteront disponibles sur le site de l'ancien Décathlon pour construire des pavillons. L'actuel conservatoire se situe par ailleurs sur un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> : une opération immobilière similaire pourra y être réalisée. Après déduction des frais d'acquisition du terrain Décathlon, ces opérations permettraient de couvrir environ 50 % du coût de construction du conservatoire. Entre 30 % et 40 % pourraient être financés par des subventions, le reste restant à la charge de la ville.
- **Le tour de Plaine**, garantissant sa sanctuarisation face à l'ouverture de l'A14 prévue dans le PLU 2025 de Montesson, sera financé en partie par la participation des communes qui bénéficieront de son ouverture : Carrières, Sartrouville, Chatou, Le Vésinet...
- Enfin, nous travaillerons à **analyser le patrimoine de la commune** : certains fonciers aujourd'hui abandonnés pourraient permettre de générer des recettes pour la ville (comme la maison dite du DST située rue des Vignobles).

**Nicole BRISTOL** : L'augmentation des bases de la taxe foncière résulte de décisions de l'Etat, la commune ayant juste une action sur le taux. Durant le mandat écoulé, nous avons baissé ce taux de 3%. Montesson a le plus bas taux des communes de la CASGBS et n'a aucune dette.

Baisser le taux, c'est diminuer la capacité d'autofinancement des investissements et donc les remettre en cause. C'est aussi remettre en cause des services appréciés des Montessonnais.

Pour financer les investissements prévus, nous actionnerons des leviers qui nous permettront de reconstituer des excédents budgétaires importants dès 2027. Nous financerons nos investissements grâce à ces excédents budgétaires et à la recherche systématique de subventions.

## Questions subsidiaires

- Quelle sera la disponibilité de Monsieur ou Madame le Maire ?

**Sylvain THIALON** : Le Maire sera à disposition des habitants et associations, comme ses adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux. Il y a 33 élus municipaux : nous les ferons tous travailler afin qu'ils soient au service des Montessonnais.

**Antoine LEMAIRE** : La disponibilité d'un maire se mesure certes en heures de permanence, mais aussi dans sa méthode de travail : expliquer, rendre des comptes, associer, décider avec sérieux et respect. Le mandat que nous proposons sera placé sous le signe de la proximité.

Mon intention est de me consacrer pleinement à mon mandat. Je souhaite néanmoins garder un pied dans le monde réel, au travers de mon entreprise, en conservant certaines missions dépayées, c'est-à-dire sans lien direct avec notre territoire, ou en lien avec l'aménagement du territoire. Elles peuvent d'ailleurs être utiles à Montesson : conception de PCAET, diagnostics territoriaux, comparaison d'expériences et identification d'idées intéressantes pour la commune.

Dans un premier temps, je consacrerai environ les trois cinquièmes de mon temps à la commune, avec pour objectif d'atteindre rapidement les quatre cinquièmes du temps en jours ouvrés. Les week-ends resteront naturellement très mobilisés, la vie de la commune y étant souvent particulièrement intense.

Mes dispositions sont prises, en cas d'élection, pour que mon entreprise puisse poursuivre son activité malgré ma présence très limitée.

**Nicole BRISTOL** : Nicole Bristol n'exerçant plus d'activité professionnelle, sa disponibilité est totale.

Cela la préserve aussi de conflits d'intérêt.

• Comment percevez-vous notre association ?

**Sylvain THIALON** : QVLB est une des forces vives de la commune de Montesson, au même titre que les autres associations, avec lesquelles nous souhaitons travailler sur le long terme dans le cadre d'un pacte de confiance.

**Antoine LEMAIRE** : L'association Qualité de Vie de La Borde occupe une place importante dans la vie du quartier de La Borde et, plus largement, dans les débats qui concernent l'environnement et le cadre de vie à Montesson et dans la Boucle.

- **Vous disposez d'une légitimité et d'une expertise construites sur la durée.** Vos contributions aux révisions du PLU, aux projets, aux dossiers liés à la plaine, aux nuisances aériennes, aux transports publics ou encore à la sécurité témoignent d'un engagement constant et documenté.
- Vous participez aux **consultations techniques** et vous fédérez de nombreux habitants du quartier. Les dernières assemblées générales ont montré votre dynamisme et le renouvellement de votre bureau. Cette vitalité associative est un atout pour Montesson.
- Une association comme la vôtre doit être considérée comme un **interlocuteur exigeant et respecté**. Le dialogue entre l'équipe municipale et les associations ne doit jamais être circonstanciel : il doit être régulier, transparent et fondé sur la considération institutionnelle. La présence de l'exécutif municipal aux temps forts de la vie associative fait partie de ce **respect**.
- **Nous sommes attachés à ce que les associations conservent leur rôle propre, indépendant et ouvert à tous les habitants.** La richesse du tissu associatif montessonnois tient à sa capacité à rassembler autour des enjeux d'intérêt général. C'est cette neutralité et cette crédibilité qui font sa force.

Notre engagement est clair : instaurer un dialogue loyal, structuré et apaisé avec les associations, les associer en amont aux projets qui concernent directement le quartier, et reconnaître pleinement leur rôle dans la vitalité démocratique locale. **Nous ne cherchons pas l'unanimité. Nous cherchons à établir un débat argumenté, constructif et utile à l'intérêt de la ville et des Montessonnois.**

**Pour plus de détails, le programme d'Antoine Lemaire et de Montesson Agissons Ensemble est consultable au format e-book à l'adresse suivante :**  
**<https://www.calameo.com/read/0081488702a7acd3d000b>**

**Nicole BRISTOL :** Nous percevons votre association comme un interlocuteur privilégié qui fait remonter les attentes de son quartier.